

Orages et des espoirs

L'année se termine sous les orages. Les foudres du gouvernement dynamitent les services publics en général et l'Éducation en particulier. Au nom de la révision générale des politiques publiques (RGPP), Nicolas Sarkozy justifie les suppressions de postes, la casse des statuts et l'externalisation/privatisation des missions.

Du haut de l'Élysée, « Jupiter tonnant » inonde les écrans, ouvre des prisons et emprisonne la culture, la recherche et l'éducation dans les fils barbelés de la rentabilité marchande. « Dieu sois loué » peut s'exclamer le Medef qui, comme un « poisson dans les eaux froides du calcul égoïste », fait ventre de tout : droit social et retraites, protection sociale et salaires...

Sous ce déluge, avec les personnels, les usagers et les citoyens, la FSU a engagé la construction de digues et d'îlots de résistance dans les services publics qui « sont notre richesse ». Une dynamique de rassemblement et d'actions unitaires émerge, vit et se répand.

Luttes après luttes, la FSU est devenue la force de résistance qui propose dans l'unité syndicale un autre avenir pour les services publics et le progrès social.

De l'autre côté de l'été, c'est avec courage et détermination que nous aborderons la rentrée.

D'ici là, bonnes vacances !

**Joseph SIMÉONI
Jean-Michel VAILLANT**

**N°47 Juin 2008
Trimestriel**

Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :
Jean-Michel VAILLANT
Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0709 S 06943
ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

- Éditorial : p. 1
- Ordre infirmier : p. 2
- Quel budget pour l'Académie ? : p. 3
- Les limites du modèle scolaire alsacien : p. 4
- La retraite : une nouvelle vie : p. 5
- Europe Forteresse – Europe déshumanisée : p. 5
- Résultats aux élections des CTP des universités d'Alsace : p. 6
- Un chantier de démolition : p. 7



Ordre infirmier

Décrets et arrêtés sont passés comme une lettre à la poste tout comme le vote de la loi instaurant un ordre pour les infirmiers par la représentation nationale. Députés et sénateurs, sur la foi d'un certain nombre d'associations certifiant que les infirmiers dans leur grande majorité réclamaient un ordre et qu'ils étaient réellement partie prenante dans le débat mené dans les différentes régions par ce lobbying, ont appuyé ce projet. Le discours affiché par ce lobbying bien fait était que les syndicats étaient loin des préoccupations des infirmiers contrairement aux associations, qu'ils ne parvenaient pas à mobiliser la profession lors de leurs appels à l'action, que le taux de syndicalisation était ridiculement bas, en un mot qu'ils étaient non représentatifs, rétrogrades, ringards.

Or, les élections qui viennent de se tenir infirment les propos des uns et des autres. Pas de raz de marée pour s'inscrire (sur 500 000 infirmiers en activité 3 348 candidatures seulement pour 1686 postes de titulaires aux conseils départementaux) ni pour voter puisque le taux de participation avoisine les 14% ! Non, les infirmiers ne se sont pas sentis concernés par la création d'un ordre infirmier et s'opposent à la création d'un énième tribunal d'exception !

Cela signifie que ces groupuscules associatifs ne représentent pas les infirmiers de base, que leur revendication ne ciblait pas l'intérêt des infirmiers mais la défense d'intérêts particuliers. Quelle erreur pour la représentation nationale et le gouvernement d'avoir refusé de croire ce que nous étions nombreux à dire concernant ces groupuscules constitués majoritairement de cadres voulant obtenir un accès au pouvoir et à la prise de décision sur la profession !

C'est désormais chose faite pour ces derniers mais il y a fort à parier que le combat entre eux

sera sanglant pour obtenir des places de représentation significatives de pouvoirs personnels.

Pour autant, il ne serait pas souhaitable de ne pas relever que la mise en place de cet ordre consacre de fait la défaite d'une certaine forme de syndicalisme multi professionnel à la FPH (fonction publique hospitalière) qui n'attire pas nos collègues qui sont syndiqués à moins de 5%, toutes centrales syndicales confondues. Cependant, cette double défaite ne sera pas payée par ces centrales ou par ces associations mais bel et bien par tous

les infirmiers où qu'ils exercent car ils vont se retrouver avec un régime disciplinaire supplémentaire comme nous l'avions dénoncé.

Il revient donc au SNICS/FSU d'organiser la défense des



collègues contre les sanctions que cet ordre sera probablement amené à prononcer mais également d'alerter les pouvoirs publics et de faire changer la loi car manifestement cet ordre ne signifie rien pour 86% de la profession. Il va nous falloir forcer le gouvernement à revoir sa copie, tenter le maximum de recours pour faire invalider les décisions à l'ordre mais également être force de position pour qu'une structure, de type CSPPM (conseil supérieur des professions paramédicales) soit instaurée, permettant, avec de véritables règles respectant la représentation démocratique des personnels, de faire entendre les propositions de notre profession tant en matière de qualité des soins que d'évolution et d'évaluation des pratiques professionnelles.

**Thierry THIBAUT Secrétaire Académique du SNICS
(Syndicat National des Infirmier(es) Conseiller(e)s de Santé)**

Quel budget pour l'académie de Strasbourg ?

Depuis trois ans avec l'application de la LOLF, les dotations attribuées aux académies se partagent en 4 BOP (Budgets opérationnels de programmes) eux-mêmes divisés en crédits de « titre 2 » (les dépenses de personnels en salaires et diverses indemnités) et en crédits « Hors titre 2 » (autres dépenses). Dans le BOP 140 (1^{er} degré) sont compris tous les enseignants du 1^{er} degré (plus de 10 000) ainsi que les personnels d'inspection (35 IEN) et les intervenants extérieurs. Dans le BOP 141 (second degré) on trouve à côté des personnels de direction (environ 400),

d'enseignement (environ 13 800), d'orientation (environ 135) également les personnels d'inspection (23) et les personnels administratifs (un peu plus de 2200). Les personnels d'éducation (environ 134 CPE), de surveillance (environ 1200 AED) et de santé (42 médecins et environ 200 infirmiers) sont intégrés dans le BOP 230 (Vie de l'élève). Le tableau ci-dessous présente les budgets 2006 et 2007 (ce qui permet d'utiles comparaisons) ainsi que les crédits attribués et les crédits réellement consommés (ce qui permet de suivre l'exécution des budgets).

Tableau : Les budgets 2006 et 2007 de l'académie de Strasbourg (en euros)

	2006		2007		Evolution 2006/2007	
	Crédits notifiés	consommés	notifiés	consommés	Diff. consommés	en %
Total BOP 140 (1^{er} degré) dont	453 945 056	455 644 398	465 738 343	462 770 929	+ 7 126 531	+ 1,56
Rémunérations	263 781 191	264 647 474	268 219 785	267 318 466		
Heures supplémentaires	2 672 172	2 574 681	2 672 172	2 804 175		
Indemnités diverses	9 138 689	7 746 804	9 138 689	7 648 457		
Cotisations et autres	181 032 957	177 757 727	182 354 063	181 852 051		
Total BOP 141 (2nd degré) dont	819 138 589	823 274 865	827 362 629	828 083 119	+ 5 220 254	+ 0,60
Rémunérations	427 089 494	432 770 167	429 006 666	433 469 788		
Heures supplémentaires	29 181 287	25 228 662	30 230 167	25 715 037		
Indemnités diverses	29 752 754	30 392 334	28 454 554	28 203 125		
Cotisations et autres	302 078 429	304 687 914	307 318 257	309 093 402		
Total BOP 230 (vie de l'élève)	106 231 226	106 575 176	47 897 386	47 640 211	- 58 934 965	- 55,60
Total BOP 214 (Soutien de la politique de l'EN)	27 727 567	27 723 139	28 047 017	27 399 243	- 323 896	-1,08
Total Hors titre 2 dont		46 260 193		47 663 843	+ 1 403 650	+ 3
1 ^{er} degré		1 335 547		1 447 599	+ 112 052	+ 8,4
2 ^{ème} degré		7 182 195		6 787 478	- 394 717	- 5,5
Vie de l'élève		30 213 177		33 249 425	+ 3 036 248	+ 10
Soutien de la politique de l'EN		7 529 274		6 179 341	- 1 349 933	- 17,9

Source : Documents CTPA du 26 mai 2008 « Exécution budgétaire 2007 et programmes annuels de performance 2008 » et « bilan social », année 2006

La lecture du tableau appelle un certain nombre de commentaires. Les enveloppes budgétaires globales (total Titre 2 et hors titre 2) ont baissé de -2,8 % entre 2006 et 2007. Mais les évolutions des différents BOP sont contrastées. Les dépenses du BOP 140 (1^{er} degré) augmentent de +1,5 % et représentent 32,8 % du budget total. Les dépenses du BOP 141 (second degré) n'augmentent que de 0,6% mais constituent 58,5 % du budget. Ces augmentations sont en tout cas largement inférieures à l'inflation constatée en 2006 et 2007 (entre 1,8 et 2% par an). C'est une preuve supplémentaire de la baisse du pouvoir d'achat des personnels. Les deux autres BOP sont en nette diminution. Le BOP 230 comprend, entre autres, les rémunérations des personnels TOS (agents). Or ceux-ci ont été transférés massivement à la Région Alsace. Sur les quelques 2500 personnels, il ne reste plus qu'environ 200 à la charge de l'Etat.

Le deuxième constat est la sous-consommation des crédits dans certains chapitres. Il en est ainsi par exemple dans le

BOP 141 du chapitre des Heures supplémentaires (seulement 85% des crédits consommés) ou de la MGI (Mission Générale d'Insertion). Dans le BOP 214 il faut surtout relever la sous-consommation des crédits consacrés aux « indemnités de jury et différentes vacations examens et concours » (75 % seulement des crédits consommés) ainsi que du chapitre « prestations actions sociales » (83 % des crédits consommés). Cette sous-consommation est d'autant plus injustifiable que bon nombre de collègues ont été payés parcimonieusement et avec beaucoup de retard !

L'évolution de ces différentes lignes budgétaires montre en tout cas, le désengagement croissant de l'Etat dans le secteur de l'Education. Et ce ne sont pas les derniers actes de la politique du gouvernement Fillon qui ont infléchi cette tendance. Bien au contraire !

Francis FUCHS

Les limites du modèle scolaire alsacien

Il est de bon ton de parler d'un modèle scolaire alsacien. Quelles sont ses particularités ? Quelles sont également ses limites ?

En Alsace, on a longtemps privilégié les études « courtes » en particulier par la voie de l'apprentissage. C'est sans doute dû en grande partie à l'héritage du « modèle allemand ». C'est également dû à une forte tradition industrielle. Les anciens piliers de l'industrie alsacienne avaient souvent leurs propres filières de formation (les mines de potasse, l'industrie mécanique mulhousienne avec notamment la SACM...). Les études dites « longues » étaient réservées aux enfants de la bourgeoisie dans les lycées des trois principales agglomérations alsaciennes (Fustel, Kléber et Pontonniers pour Strasbourg, Montaigne et Schweitzer pour Mulhouse et Bartholdi et l'ancien lycée C.Sée pour Colmar). La démocratisation de l'enseignement à partir des années 1960 et la multiplication des établissements secondaires dans les villes moyennes alsaciennes (Bischwiller, Saverne, Molsheim, Erstein, Obernai ou Sélestat dans le Bas-Rhin, Ribeauvillé, Munster, Guebwiller, Thann, Wittelsheim, Altkirch ou Saint-Louis dans le Haut-Rhin) n'ont pas vraiment entamé ce « modèle alsacien ».

Nous avons retenu 4 indicateurs qui se trouvent dans les « Programmes annuels de performance » qui servent de tableau de bord pour le pilotage des BOP. Ces indicateurs montrent encore ces particularités alsaciennes en ce début du XXIème siècle.

	Académie de Strasbourg		Moyenne nationale		Ecart
	2004	2007	2004	2007	
Taux d'accès au baccalauréat (tous bacs confondus)	58,5	61,7	61,4	64	- 2,3
% d'élèves en terminales scientifiques et technologiques	49,3	48,4	43,1	44	+ 4,4
Proportion des bacheliers généraux parmi les enfants des CSP défavorisées	12,8	16,1	16,4	18,5	-2,1
Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	74,1 (en 2005)	72,7	81,9	79,2	-6,5

Source : documents CTPA du 26 mai 2008 (« programmes annuels de performance »)

L'Alsace conduit moins d'élèves vers le baccalauréat (le différentiel avec la moyenne nationale reste supérieur à 2 points) mais oriente un peu plus ses élèves vers les séries scientifiques et technologiques (différentiel de 4,4 points). Les élèves issus des « catégories socioprofessionnelles défavorisées » (ouvriers) se dirigent moins vers les séries générales et plus vers les séries professionnelles et l'apprentissage. Cette « filiosité » alsacienne se retrouve aussi dans la poursuite des études dans l'enseignement supérieur : le différentiel atteint plus de 6 points.

Si ce modèle pouvait fonctionner dans un contexte économique plus favorable (celui des « Trente Glorieuses ») et dans un espace industriel diversifié et attractif, il n'en est plus ainsi depuis l'irruption brutale de la crise dans le jardin alsacien. C'est dans « l'or gris » de la formation qu'il faut maintenant investir. Et cela passe obligatoirement vers l'élévation du niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif alsacien. L'urgence de cette ambition risque cependant de se heurter aux pesanteurs du modèle alsacien...

Francis FUCHS

Pour une école de qualité

Dans le cadre d'une semaine d'action pour l'éducation, une quinzaine de membres bas-rhinois du SNUipp-FSU (syndicat national unitaire des enseignants du premier degré) se sont rassemblés hier après-midi sur la place Kléber pour protester contre la politique éducative conduite par le ministre Xavier Darcos.

Au lendemain de la grève des enseignants et personnels de l'Éducation dans le second degré (DNA d'hier), ils ont profité de la journée de mercredi pour distribuer aux passants du centre-ville un tract intitulé « lettre à tous les parents ».

Cette lettre dénonce d'une part les choix politiques du gouvernement (suppressions de postes importantes, contenus des nouveaux programmes, etc.). Elle énumère d'autre part les propositions du syndicat pour « donner à l'école les moyens de la réussite » (réduction des effectifs par classe, plus de maîtres que de classes, scolarisation dès deux ans, etc.)

Le tract plaide par ailleurs pour une revalorisation des métiers de l'enseignement : « Avant l'élection de Nicolas Sarkozy, Xavier Darcos avait fait le constat que les enseignants étaient mal payés, mal considérés et qu'ils exerçaient un métier de plus en plus difficile. Maintenant qu'il est notre ministre, on attend de lui qu'il remédie à ces problèmes », résume François Schill, secrétaire départemental adjoint du SNUipp.

DNA 20 mars 2008



Le SNUipp-FSU distribue une « lettre aux parents » place Kléber, le mercredi 19 mars, dans le cadre de la semaine d'action FSU. (Photo DNA - Christian Lutz-Sorg)

La retraite, une nouvelle vie...

Certains d'entre vous prennent leur retraite. Peut-être ressentez-vous une certaine nostalgie ou au contraire un véritable soulagement tant ces dernières années furent difficiles à vivre. Vous n'avez jamais baissé les bras, vous avez participé aux actions sur le terrain et vous êtes restés fidèles à votre syndicat affilié à la FSU.

Avant la décision de la FSU au congrès de Marseille, l'Alsace, toujours en avance, réunissait déjà **tous les retraités de la FSU 67 et 68 sur les questions spécifiques de cette catégorie** particulière. Nous avons l'avantage de ne plus avoir de problèmes de « catégories » et nous pouvons réfléchir aux problèmes communs transversaux qui nous préoccupent. Deux sujets d'actualité qui rejoignent ceux des actifs : le pouvoir d'achat et « la transformation de la protection sociale ».

Donc, **la section fédérale des retraités de la FSU vous souhaite la bienvenue** dans cette nouvelle période de vie. Enfin libre de votre temps, vous avez

des tas de projets et vous vous réjouissez de pouvoir les réaliser ou vous préférez peut-être, dans un premier temps, souffler, prendre simplement le temps de vivre. Vous n'avez pas envie de vous presser à remplir votre vie et de saisir toutes les activités qui se présentent à vous. **Néanmoins, nous vous encourageons à ne pas rester isolés et à continuer de rester syndiqués** par fidélité, par solidarité envers vos anciens collègues et surtout pour pouvoir intervenir avec efficacité sur tous les problèmes des retraités et des personnes âgées.

Actifs et retraités, nous avons participé aux manifestations contre les attaques de l'école publique et de la fonction publique, pour la revalorisation du pouvoir d'achat de tous, pour la défense des retraités. **Il reste « du pain sur la planche »** ; sous prétexte de la révision générale des politiques publiques, la RGPP, le nement actuel applique dans tous les domaines sa poli-

tique néfaste : réduction du nombre de fonctionnaires, restrictions dans les politiques d'intervention sociale, régression dans l'école, dans la protection sociale etc... et bien sur ouverture vers le privé pour assurer les fonctions du public... La dernière trouvaille en date : la mise en place d'un 5^{ème} risque de la protection sociale. De source AFP : « le gouvernement a souhaité que la prise en charge de la dépendance repose toujours sur la solidarité nationale **MAIS tienne compte aussi désormais du patrimoine**, et de la **prévoyance individuelle** ! Souscrivez donc vite une assurance supplémentaire dépendance ! Il faut en tout état de cause rester vigilant et se battre.

Nous vous souhaitons de belles vacances et nous vous disons à bientôt : nous serons heureux de vous accueillir dans notre section de retraités actifs. Nos réunions ont lieu dans la bonne humeur avec une partie conviviale et parfois culturelle.

L'adhésion syndicale : une valeur sûre par les temps qui courent !

Françoise GROSMMANN

Section Fédérale des Retraités Alsace



22 mai 2008 : retraités et actifs manifestent pour l'avenir des retraites et le pouvoir d'achat

Europe Forteresse - Europe déshumanisée - 19 juin 2008

La manifestation devant le Parlement européen mardi 17/06/08 n'a pas ébranlé la détermination de l'Union Européenne d'en faire une forteresse inhumaine en fixant des normes dites « minimales » pour le renvoi des migrants. Elle précise les règles d'entrée en fermant aux personnes les frontières qu'elle ouvre grand à la libre circulation des biens. Une Europe pour les biens, contre les hommes

Cette directive ne frappe pas seulement ceux dont le crime est d'être sans-papiers. Elle frappe les nombreux demandeurs d'asile déboutés, les enfants qui n'ont fait que suivre les parents, les malades bénéficiant de soins inaccessibles dans leurs pays, ceux qui 'tombent' dans la spirale de la précarité. Le soupçon et l'arbitraire sont les 'normes' proposées à l'élève « sans papiers », et au citoyen « avec papiers » car *'une loi qui touche une personne directement touche tout le monde indirectement'* (M.L.King en 1963, en lutte contre la ségrégation aux Etats-Unis).

Cette directive retour porte atteinte à tout citoyen indigné ; au médecin soupçonné de complaisance que l'on raye de l'Ordre, à

l'enseignant sanctionné qui défend des « clandestins », à ceux qui n'acceptent ni la chasse à l'homme, ni les quotas de Brice Hortefeux qui sont une honte pour l'humanité.

Cette directive qui institue 'un véritable délit d'immigration' (Sami Nair) est *une insulte à la civilisation européenne*" Giusto Catania (GUE, IT).

Dans l'article Sans-papiers : la responsabilité de l'Europe, (7/06/08) G.Aschieri (FSU) ; F.Blanche (CGT) ; L.Cantet, cinéaste, M. Peschanski, chercheur ; A.Traoré, ancien ministre de culture au Mali, ont appelé à la responsabilité de l'Europe, qui incarne un certain idéal, en rupture avec les conflits et les dictatures passés qui l'ont marquée et à la responsabilité du Parlement européen devant l'histoire, sous peine de disqualifier son institution.

Le 18/06/08, l'Europe s'est disqualifiée. Le 20/06/08, le Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) célèbre la Journée mondiale du réfugié... Qu'y a-t-il à célébrer ?

Les citoyens ont perdu un combat, pas la bataille. Le Cercle de Silence est une forme de bataille ; la FSU Alsace y œuvre activement pour une évolution et une mobilisation nationale et européenne pour une Europe digne.

Manifestation - Cercle de Silence

Tous les 30 du mois de 18h à 19h Place Kléber, à Strasbourg

(Mobilisation thématique, lundi 30/06 en présence de médecins)

Résultats des élections aux Comités Techniques Paritaires des universités d'Alsace

La loi LRU sur l'autonomie des universités impose la mise en place d'un Comité technique paritaire (CTP) dans chaque université. Une consultation des personnels permet de définir la représentativité des différentes organisations syndicales.

Le taux de participation étant inférieur à 50 % un second tour a été systématiquement nécessaire. La nouveauté du dispositif explique la très faible participation des personnels enseignants et chercheurs. La mobilisation des militants SNESUP, SNCS et SNASUB a permis des résultats honorables mais pas transcendants des syndicats FSU. La mise en place de ces CTP conduit les représentants de la FSU issus de ces trois syndicats à travailler étroitement ensemble. Concernant les universités de Strasbourg qui doivent fusionner en 2009, les CTP sont amenés à se prononcer sur l'opportunité de cette fusion).



Université Louis Pasteur, ULP (Strasbourg 1),
scrutin du 29 /01/08 :

- SGEN-CFDT : 1
- FO : 1
- FSU : 1
- FERC-CGT : 4
- UNSA : 3

Au premier tour la FSU était absente. Le taux de participation (18 %) est faible et la mobilisation des chercheurs et enseignants chercheurs encore plus faible. Par ailleurs, la présence importante et très concurrentielle au niveau des IATOS des syndicats CGT et UNSA ont pesé lourd dans les résultats et se voit dans les rapports de force (visible de la même façon dans les différentes élections).

Le problème reste de savoir comment convaincre les



collègues de l'importance de ces élections et du rôle

Ensemble pour l'avenir des retraites et l'augmentation des salaires et des pensions le 29 mars 2008

du CTP. Ce rôle sera déjà important dans la préparation de l'organisation de l'Université de Strasbourg (UdS) : fusion des 3 universités en une seule.

Université Marc Bloch, UMB (Strasbourg 2), scrutin le 13/05/08

Taux de participation au 1er tour de 22 %. Au deuxième tour, le taux est passé à 23,76% (personnels enseignants : 56 votants pour 664 inscrits, personnels BIATOS : 188 votants pour 363 inscrits).

- FSU : 3 sièges
- FO : 1 siège
- SGEN : 1 siège
- SUD : 2 sièges
- UNSA : 3 sièges

Université Robert Schuman, URS (Strasbourg 3),
scrutin du 01/04/08 :

- SGEN-CFDT : 1
- FO : 1
- FSU : 3
- UNSA : 5

Faible taux de participation. Bon score de la FSU car le représentant SNESUP a mobilisé les enseignants pour qu'ils votent.

Université de Haute Alsace, UHA (Mulhouse),
scrutin du 18/03/08 :

- CGT : 0
- FO : 1
- FSU : 4
- UNSA : 5

Taux de participation de 35 %. Très gros travail de coordination SNASUB/SNESUP dans cette petite université. Cela a porté ses fruits : bonne participation des enseignants FSU et des personnels de bibliothèque dans une université où l'UNSA a une forte visibilité dans les filières ASU et ITRF.

Pour le SNCS, le SNESUP et le SNASUB
Michel JEDVAJ

De l'art de travailler sur un chantier de démolition...

Socle commun, nouveaux programmes de l'école élémentaire, remodelage des lycées... Les changements sont en route. Les intentions affichées paraissent parfois généreuses, mais les arrières-pensées, pas toujours si arrière que ça, sont tout autres.... Voyons cela d'un peu plus près.

Dès la définition du socle commun, on trouve des déclarations d'intention pleines de bon sens : "(Il) doit assurer une formation de qualité, et non proposer un enseignement au rabais, sans qu'on perde de vue qu'il concerne des jeunes de 16 ans au plus. Il a pour ambition de tirer vers le haut ceux qui éprouvent des difficultés, comme de combler les lacunes que l'on peut constater même parmi ceux qui réussissent." Ce socle est traduit en sept "compétences", appelées parfois "piliers" :

- la maîtrise de la langue française,
- la pratique d'une langue vivante étrangère,
- les principaux éléments de mathématiques, de la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste,
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Cela étant dit, il y a là plusieurs problèmes qui se posent. D'abord, ceux qui élaborent les programmes et les changements ne sont pas les mêmes que ceux qui ont imaginé le socle en 2005, sous Fillon. Parfois les intentions sont proches et parfois c'est le régime des injonctions contradictoires. Le tout est finalement bouclé par les raboteurs de postes et de moyens.

Des exemples ? Nous sommes amenés à travailler dans le sens de compétences transversales, ce qui devra permettre aux élèves de réutiliser des méthodes dans différentes disciplines ; or, que risque-t-il de se passer ? Un Ministre conclura dans un temps proche que l'on peut réduire la semaine d'un collégien ou d'un lycéen, puisqu'on peut gagner du temps sur la formation aux méthodes ; mais oubliera que cela nécessite du temps de concertation entre enseignants. De la même façon, il faudra intégrer une formation plus rigoureuse à l'oral, en particulier en langue, français compris. Logiquement, on devrait en déduire

que ces disciplines nécessitent certaines heures en effectif réduit, de cela il n'est question nulle part. On nous parle de "toutes les formes d'intelligence", or on va vers des manipulations moins nombreuses en physique et en science, principe d'économie oblige. En collège il n'y a pas vraiment de raison d'être optimiste sur l'avenir de la technologie, ou des arts plastiques... Au nom toujours de la cohésion des équipes, des méthodes et des savoirs, il est fortement recommandé aux documentalistes d'enquêter afin de relever quels apprentissages peuvent être pris en charge par tous les professeurs ; à partir de là, un Ministre estimera un jour qu'il y a besoin de moins de personnel de documentation, puisque le travail est fait par les autres professeurs ; c'est de la paranoïa ? N'oublions pas qu'un tel transfert de charge de travail s'est déjà opéré entre les Conseillers d'Orienta-tion vers les professeurs principaux, et que le nombre des COP diminue.

C'est donc bien le principe de la suppression des postes qui met en musique les autres directives, et ce n'est pas le pédagogique qui préside à la gestion. Le socle commun sera accompagné d'un livret de compétences déjà expérimenté dans quelques établissements alsaciens. Une compétence peut donc être validée sur plusieurs années, l'idée étant de supprimer le redoublement, peu utile. Mais évidemment, jamais de remédiation en petits groupes, rien sur l'augmentation exponentielle de la charge de travail, puisqu'il faut tenir à jour les avancées de chaque élève dans chaque compétence, qui sont nombreuses pour certaines disciplines.

Ce socle ressemble fort à un plafond plutôt qu'à un plancher ; Philippe Meirieu a pu dire : "Aux uns le socle, aux autres la statue." Aux uns le service minimum, aux autres (écoles privées, lycées prestigieux, collèges débrouillards, ajoutons-y la suppression de la carte scolaire et l'autonomie des établissements) les options et les "élites". Le plus grave, c'est que grâce à des médias aux ordres et autres

courroies de transmission, on fait prendre au grand public des vessies (vides de surcroît) pour des lanternes égalitaires.

Cela montre à l'évidence que la charge de travail augmente, ainsi que le temps de travail, alors que d'après les estimations du Ministère lui-même, le temps de travail d'un enseignant est déjà d'une quarantaine d'heures hebdomadaires, en contrepartie de salaires qui stagnent. Pour gagner plus, on nous suggère les heures sup', l'accueil des "orphelins de seize heures" (selon l'expression scandaleuse de Sarkozy : sait-il ce que c'est que d'être orphelin, à quelque heure que ce soit?)... Dans le premier degré, la situation est identique : travailler plus pour gagner moins : il s'agit de prolonger deux après-midi de deux heures en échange du samedi matin, ces heures étant destinées aux élèves en difficulté, avec projet, aide individualisée et évaluation...

En arrière-plan, évidemment l'intégration européenne, d'où la campagne à propos du classement (juste médian) des jeunes Français de quinze ans dans PISA. Personne n'explique que PISA est conçu selon une logique anglo-saxonne, avec peu de place pour la géométrie par exemple, que certains pays d'Europe enseignent dans le sens de PISA (ils bachotent). Personne ne dit non plus que dans certains pays nordiques, les enseignants sont mieux payés, qu'ils travaillent en petits groupes ou à deux enseignants... Personne n'observe la situation des jeunes Européens à dix-huit ans.

Les mobilisations enseignantes, celles des lycéens, des chercheurs, ont été une réussite. Mais Darcos, et Sarkozy, prenant modèle sur Thatcher, ne cèdent rien face à des mobilisations traditionnelles, érigeant l'individualisme en horizon radieux. Contrairement à ce que cache la manœuvre du dialogue social, rien ne les hérisse plus que l'action commune, qu'elle soit syndicale ou associative. Encore faut-il toujours s'en souvenir...

Jean-Louis HAMM